

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Lettres identiques datées du 14 septembre 2016, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris une fois de plus pour vous informer que le conflit syrien continue de déborder sur le territoire israélien. Ne serait-ce qu'au cours des dernières 48 heures, à quatre reprises, des roquettes lancées depuis la Syrie ont atterri en territoire israélien, mettant en péril la vie de citoyens israéliens.

Le 12 septembre, à 18 h 45, un obus de mortier de 130 mm tiré depuis la Syrie a atterri à proximité du mont Avital, à environ 800 mètres à l'intérieur du territoire israélien.

Le 13 septembre, à 15 h 20, un mortier tiré depuis la Syrie a atterri en territoire israélien près du kibboutz Ein Zivan. Le même jour, à 17 heures, deux autres mortiers tirés depuis la Syrie ont atterri à proximité du kibboutz Ein Zivan et du village de Majdal Chams.

Aujourd'hui même, un autre obus de mortier tiré depuis la Syrie a atterri dans la partie nord des hauteurs du Golan.

À la suite à ces tirs transfrontaliers, les Forces de défense israéliennes ont pris des mesures défensives contre les endroits d'où provenaient les tirs.

En dépit des avertissements qu'Israël a adressés à maintes reprises à la Syrie, les cas de tirs transfrontaliers lancés depuis la Syrie vers le territoire israélien se sont multipliés. Ne serait-ce qu'au cours du dernier mois, le conflit syrien a débordé par six fois sur le territoire israélien.

Israël tient le Gouvernement syrien pour responsable de toutes les actions qui ont lieu sur le territoire syrien.

Israël n'a aucun avantage à tirer d'une intervention dans le conflit syrien, qu'il ne souhaite pas voir s'intensifier, mais ne tolérera aucun tir transfrontalier depuis la Syrie et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger sa population civile, son territoire et ses intérêts.



Israël exige que le régime syrien respecte l'Accord de 1974 sur le dégage-  
ment des forces israéliennes et syriennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Danny **Danon**